



Brionnais
Sud Bourgogne

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024/D032

**Prise en vertu de la délégation d'attributions
donnée par le Conseil de Communauté**

La Présidente de la Communauté de Communes,

Vu l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-114, en date du 15 octobre 2021, donnant délégation permanente d'attributions du Conseil de Communauté à la Présidente, et notamment « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

DECIDE

Article 1

La Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, représentée par sa Présidente, Madame Stéphanie DUMOULIN a sollicité le Syndicat Départemental Energie de S&L (SYDEL) – Cité de l'Entreprise - 200 bd de la Résistance – 71000 MACON, pour l'extension du réseau électrique sur la partie nord du Parc d'Activités de la Gare à Baudemont (ZAC du Parc d'Activités de la Gare) pour un montant estimé à 81 633.76 € HT, soit 97 960.51 € TTC (TVA 20 %), après déduction de la participation du SYDEL.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et soumise aux modalités d'affichage usuelles.

Chauffailles, le 27 juin 2024

La Présidente,
Stéphanie DUMOULIN

